



SNUipp-FSU 37

Paul Agard
Secrétaire Départemental
à
Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire

A Saint Avertin le 22 juin 2020

Objet : Carte scolaire rentrée 2020

Monsieur l'Inspecteur Académique ;

Nous vous sollicitons, Monsieur l'Inspecteur Académique, sur la question de l'annonce ministérielle des Grandes sections à 24 élèves.

- Les recommandations ou parfois les demandes appuyées d'IEN, pour que les effectifs des classes de grandes sections soient limités à 24 élèves, sont dans bien des situations irréalisables. Appliquées, elles rendent les répartitions impossibles et entraînent des cours doubles ou triples avec des effectifs de 28 , 29, 30 élèves.
Les GS à 24 souhaitées par notre Ministre ne peuvent avoir pour conséquence la désorganisation des écoles et des apprentissages dégradés pour les autres niveaux.
- Toujours en lien avec les GS à 24, plusieurs écoles élémentaires se voient sollicitées par leur IEN pour mettre en place une classe de GS-CP afin de limiter les effectifs en GS. Nous avons indiqué aux équipes qu'il n'est pas possible d'imposer de tels dispositifs sans leur accord. L'école maternelle doit garder son rôle et ses missions : seule l'ouverture d'une classe peut permettre de répondre à votre demande d'abaisser les GS à 24 élèves.

Nous vous demandons de faire confiance aux équipes pour qu'elles fassent la répartition des classes dans l'intérêt des élèves et que vous procédiez aux ouvertures de classes indispensables au regard de l'évolution des effectifs.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur Académique, en l'expression de notre attachement à un service public d'Education de qualité.

Paul Agard